

Pour vous abonner à la Lettre
Entreprises & Défense [LIEN](#)

Repères

Effectifs du ministère de la
Défense en 2015 :
263.350 personnels
19.351 militaires et 2.620 civils
recrutés (+ 6.000 militaires et +
300 civils par rapport à 2014)

Evolution des effectifs depuis
10 ans :
Militaires : de 250.706 à
202.964 aujourd'hui
Civils : de 78.823 à 60.386
aujourd'hui

Age moyen des militaires :
33,4 ans
Age moyen des civils : 47,7 ans
Personnel militaire : 77,1 % des
effectifs

19.340,6 M€ de dépenses de
personnels en 2015 :
Militaires : 14.793,2 M€ (dont
réservistes opérationnels hors
gendarmerie : 78 M€)
Civils : 4.547,4 M€

Coût moyen du personnel mili-
taire en 2013 :
Volontaires : 15.749 €
Militaires du rang : 27.427 €
Sous-officiers : 37.628 €
Officiers : 68.918 €

Taux de féminisation :
Militaires : 15,5 %
Civils : 37,7 %

Nombre de réservistes opéra-
tionnels en 2015 :
Terre : 15.734
Marine : 4.671
Air : 4.239
Gendarmerie : 26.274

Suite aux attentats, distribu-
tion de 59 produits sanguins
aux hôpitaux d'instruction des
armées de Percy et de Bégin le
13 novembre 2015 au soir

29 établissements de la Dé-
fense dissous en 2015, 139
transférés et 248 réorganisés

Sources : ministère de la Défense
et rapports parlementaires.

Trois questions au...

Contre-amiral Frédéric Renaudeau

Directeur de la Protection des Installations, moyens et activités
de la Défense (DPID)



Pourriez-vous nous présenter la DPID et ses missions ?

Directement rattachée au ministre de la Défense, la Direction de la Protection des Installations, moyens et activités de la Défense (DPID) est la direction fonctionnelle du ministère, tête de chaîne de la fonction Défense - Sécurité. Cette fonction couvre la protection physique, la cyber-sécurité, la protection du secret, ainsi que la protection du potentiel scientifique et technique de la nation (PPST) et la continuité d'activité. Ce périmètre concerne environ 4.000 entreprises, dont 500 sensibles, 270.000 personnels civils ou militaires, 2.500 systèmes d'information et 3.000 entreprises titulaires d'un contrat avec le ministère.

Le champ d'actions de la DPID comprend les installations nucléaires intéressant la dissuasion - qu'elles relèvent d'opérateurs publics ou d'entreprises privées - ainsi que les industries du secteur d'activité d'importance vitale « activités industrielles de l'armement » (AIA). La protection de la dissuasion est une priorité clairement affichée de la DPID, au titre des responsabilités particulières du ministre de la Défense en matière de contrôle gouvernemental de l'intégrité des moyens de la dissuasion.

Quelles sont les priorités auxquelles doit faire face la DPID aujourd'hui ?

Les principales priorités de la DPID portent sur :

- . La politique de contrôle de confiance à accorder aux personnes ayant accès aux sites, emplois et systèmes sensibles du ministère.
- . L'amélioration des échanges en matière d'analyse de la menace et des vulnérabilités.
- . La sensibilisation et la formation dans le domaine Défense - Sécurité.
- . Les exigences et standards de protection, en matière d'infrastructures, d'équipements et ressources humaines,
- . Le pilotage d'un plan ambitieux de renforcement de la protection physique de nos entreprises.
- . La cyberprotection de nos nombreux systèmes d'information dans un contexte de dépendance toujours plus forte au numérique.

Quels sont les liens de la DPID avec le monde de l'entreprise ?

La DPID a des relations suivies avec les entreprises et les groupements professionnels dans deux grands domaines :

La protection des entreprises titulaires d'un contrat avec le ministère de la défense et la protection du potentiel scientifique et technique de la nation. A titre d'exemple, la DPID assure ainsi l'animation de la commission de défense et de sécurité (CDS) instance de dialogue et de concertation qui réunit régulièrement le ministère de la Défense et les directeurs de la sûreté des entreprises du secteur d'armement classées opérateurs d'importance vitale (OIV).

L'élaboration d'une politique industrielle ministérielle dans le domaine des dispositifs de protection. Ainsi, dans le cadre du renforcement de la protection physique des entreprises les plus sensibles, un processus complet et d'acquisition a été mis en place par la DPID. Traité comme une opération d'ensemble, ce projet s'appuiera sur des accords-cadres centralisés passés par le Service d'infrastructure de la Défense (SID, maître d'ouvrage d'ensemble) et la Direction interarmées des réseaux d'infrastructures et des systèmes d'information de la Défense (DIRISI, maître d'ouvrage délégué). Ces accords-cadres seront suivis de marchés locaux.

Partenaire 2016



consulting

sbergouignan@
ataoconsulting.com

www.ataoconsulting.com/

Association Loi 1901, l'Association des entreprises partenaires du ministère de la Défense a pour objet le développement des relations entre les entreprises et la Défense. Elle organise de nombreuses activités et est à l'origine du « Prix de la reconversion des militaires » prix annuel placé sous le Haut patronage du ministre de la Défense. Tous les responsables de l'Association sont bénévoles. Les seules ressources sont les cotisations versées par les entreprises adhérentes.

Pour télécharger la Synthèse des activités 2014 [LIEN](#)

Pour télécharger le document permettant à votre entreprise de nous rejoindre éventuellement en 2016 [LIEN](#)

Une version en anglais de la plaquette présentant le PLYO : le plasma de l'urgence au service des blessés militaires et civils



Le plasma lyophilisé PLYO est un plasma fabriqué par le Centre de transfusion sanguine des armées (CTSA) sous forme de poudre, en flacon de verre, et qui permet d'assurer un ravitaillement en plasma sous une configuration compatible avec les contraintes opérationnelles. Un flacon de plasma lyophilisé PLYO est équivalent à une unité de plasma thérapeutique congelé, mais présente sur ce dernier des avantages indéniables : il se reconstitue en moins de 6 minutes, sa température de conservation et sa péremption permettent d'organiser plus facilement son transport et son stockage, et il compatible quel que soit le groupe sanguin du receveur, atout majeur dans une situation d'urgence.



Une version en anglais de la plaquette présentant le PLYO et les modalités de don est maintenant disponible. Pour la télécharger [LIEN](#). La version en français [LIEN](#).

#CyberVigilant : adoptez des réflexes simples, préconisés par l'ANSSI, pour se prémunir efficacement des menaces sur Internet



Suite à l'accroissement régulier du nombre d'attaques informatiques, l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI) diffuse sur Twitter les précautions simples et élémentaires à mettre en place sans modération avec [#CyberVigilant](#).

Déstabilisation, espionnage, sabotage... autant de menaces régulières qui touchent les personnes et les organisations et entraînent souvent des préjudices économiques ainsi qu'une atteinte sérieuse en termes d'image.

Retrouvez l'interview de Guillaume Poupard, directeur général de l'ANSSI, dans un précédent numéro d'Entreprises & Défense [LIEN](#)

Vous recevez la Lettre Entreprises & Défense suite à une inscription sur le site Internet de l'Association des entreprises partenaires de la Défense ou à un contact avec ses responsables. La Loi sur la Confiance dans l'Economie Numérique (LCEN) du 13 mai 2004 autorise la prospection directe par messagerie électronique sans consentement préalable, à destination des personnes morales, sociétés, entreprises, associations immatriculées à l'INSEE ayant un numéro SIRET-SIREN, professions libérales, artisans et collectivités publiques. Soucieux de respecter l'esprit de la LCEN, nous vous proposons, si vous souhaitez ne plus recevoir d'informations de la part de notre Association, de bien vouloir nous le préciser en faisant parvenir un courriel à l'adresse : contact@entreprisespartenairesdeladefense.fr

Le Comité de la filière industrielle de sécurité (CoFIS)



Fédérer les efforts de l'État, des collectivités territoriales, de l'industrie, de la recherche et des grands opérateurs publics et privés, pour développer des solutions de sécurité efficaces et mondialement reconnues, telle est l'ambition du Comité de la filière industrielle de sécurité (CoFIS) mis en place par le Premier ministre en octobre 2013.

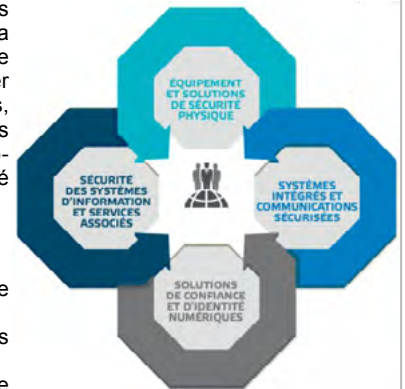
La filière industrielle de sécurité pèse trente milliards d'euros au plan national dont 50 % sont réalisés à l'export. Cela représente 300.000 emplois marchands et près de 600.000 emplois publics.

La filière agit au sein d'un marché international très porteur qui couvre des sujets aussi divers que la protection des grandes infrastructures publiques et privées, la sécurité des transports, la gestion des frontières, le secours aux personnes, la lutte contre le terrorisme et la grande criminalité, la gestion de crise ou la cyber-sécurité.

Le CoFIS vise à développer la compétitivité de nos grands groupes et PME, qui occupent sur le marché de la sécurité une place de premier plan avec cependant une concurrence qui s'affermir. Le CoFIS a ceci de particulier qu'il porte sur un secteur sensible, avec des enjeux forts, sur le plan stratégique (garantir notre autonomie dans les secteurs les plus critiques) mais également sociétal (proposer des solutions conciliant harmonieusement sécurité et respect de nos libertés individuelles et collectives).

Les quatre objectifs de la filière :

- . Connaître nos forces et nos faiblesses.
- . Mettre la recherche et l'industrie au service de notre sécurité.
- . Mobiliser les financements publics sur des priorités ciblées.
- . Soutenir la compétitivité française en Europe et dans le monde.



CoFIS : [LIEN](#)

Les chiffres clés de sondages de la Défense

. 87 % des Français (+7 points) ont une bonne image des armées. (IFOP-DICoD, mai 2016). Les armées sont la deuxième organisation dans laquelle les Français ont le plus confiance (à 81 %, derrière les hôpitaux). (CEVIPOF, janvier 2016).

. 66 % des Français considèrent que nos hommes sont le point fort des armées. (IFOP-DICoD, mai 2016).

. Professionnelles, réactives et efficaces sont les adjectifs qui caractérisent le mieux les armées selon les jeunes Français. (CSA-DICoD, février 2016).

. L'opération « Sentinelle » est soutenue par 77 % des Français. (IFOP-DICoD, mars 2016).

. 75 % des Français approuvent l'intervention des armées françaises contre Daech en Irak, et 70 % des Français soutiennent les frappes aériennes en Syrie. (IFOP-DICoD, mars 2016).

. 57 % des Français approuvent les opérations dans la bande sahélo-saharienne. (IFOP-DICoD, mars 2016).

. 81 % des Français souhaitent que le budget de la Défense soit maintenu ou augmenté. (IFOP-DICoD, mars 2016).

. Une large majorité de Français (66 %, +17 points) pense que la situation sécuritaire actuelle du pays rend nécessaire un effort budgétaire supplémentaire. (IFOP-DICoD, mai 2016).

. 46% des Français ayant des enfants scolarisés leur conseilleraient de s'engager dans l'armée. (IFOP-DICoD, mai 2016).

Membres du Comité d'honneur : Claude Ascensi - Alain Juillet - Alain Vidart - Jean-Claude Viollet - Raymond Wey

Entreprises & Défense

Entreprises & Défense, la Lettre de l'Association des entreprises partenaires de la Défense, est publiée en 2016 avec le soutien de ATAO Consulting.

Directeur de la publication : Patrice Lefort-Lavauzelle.

Rédacteur en chef : Pascaline Abdim.

Comité de rédaction : Pascaline Abdim, Monique Chézalviel, Patrice Lefort-Lavauzelle, Nicolas Le Saux.

Association des entreprises partenaires de la Défense, 6 rue Geoffroy Saint-Hilaire 75005 Paris.

Mail : contact@entreprisespartenairesdeladefense.fr

ISSN 2114-7019

Tous droits réservés.

Les marques "Prix de la reconversion des militaires" et "Entreprises & Défense" sont déposées auprès de l'INPI.